

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées...

...10 ans après



INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DE FORMATION ET DE RECHERCHE
POUR L'ÉDUCATION DES JEUNES HANDICAPÉS ET LES ENSEIGNEMENTS ADAPTÉS

José PUIG

URIOPSS Lorraine - 6 février 2015

10 ans après la loi du 11 février 2005

De nombreux acquis reconnus par tous:

- Affirmation de **droits** des personnes en situation de handicap
- Appropriation collective de 2 concepts :
 - **L'accessibilité**
 - **La compensation**
- Reconnaissance des notions de **parcours** et d'**accompagnement**

Un changement de place de la personne en situation de handicap

- **Victime** de sacrifice ou d'ostracisme
- **Objet** de curiosité, de science
- **Objet** de charité, de sollicitude
- **Objet** de protection
- **Objet** de prise en charge, de soins
- **Témoin** convoqué pour cautionner le discours savant sur le handicap
- **Sujet de droit**
- Détenteur de droits
- **Citoyen** participant
- Sujet à **accompagner**
- **Co-expert** du discours sur le handicap

Mais...

1. ... un glissement est en train de se produire entre accessibilité et compensation ;
2. ...toutes ces évolutions positives produisent des « effets secondaires ».

Compensation ...de l'inaccessibilité?

- L'« obligation » d'accessibilité diminue
- Le droit à compensation augmente



Retour des « facteurs individuels » du modèle OMS

1^{er} effet secondaire : comment professionnaliser l'accompagnement?

- La relation d'accompagnement est complexe et difficile à greffer sur les pratiques professionnelles existantes
 - Prégnance du modèle médico-social de l'éducateur
 - Prégnance de la logique de spécialisation des enseignants
 - Disqualification des professions de proximité
 - Tentation de créer sans cesse de « nouveaux métiers » (coordinateur, *case manager*, etc.)
- Brouillage des métiers
 - On ne sait plus bien qui fait quoi
 - L'articulation des actions des « spécialistes » entre eux et avec les « non spécialistes » est empirique

2^{ème} effet secondaire : complexification des procédures

- Le « guichet unique » de la MDPH n'a pas résolu tous les problèmes:
 - L'information reste peu accessible
 - La gestion des demandes reste souvent médico-légale
 - La gestion de l'accès aux droits devient suspicieuse
- Les structures résistent :
 - Résistance du secteur médico-social qui veut « garder » ses « clients »
 - Résistance du milieu « ordinaire » qui se trouve des excuses
- Les dispositifs s'empilent sans lisibilité
 - Créant de l'opacité pour les usagers
 - Permettant une utilisation perverse par les institutions

Exemple...

GEVA

GEVA-SCO

PPC

PPS

PIA

PAI

PPA

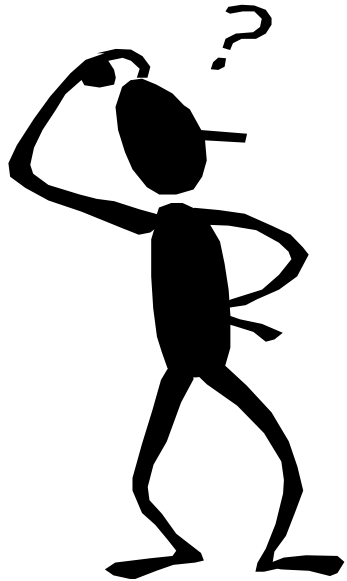
PAP

PIF

PPRE

PPO

PII



3^{ème} effet secondaire : abus d'individualisation

- Le passage brutal d'une vie collective infantilisante à la vie autonome dans un monde faiblement accessible
 - Crée de la solitude sociale
 - Crée de l'inégalité de fait
 - Favorise une culture de la défense des intérêts individuels
 - Développe de l'intérêt pour la personne handicapée en proportion de sa capacité à consommer des biens et services
- Le système de solidarité nationale se transforme en système social libéral

4^{ème} effet secondaire : fragilités dans les parcours

- Jusque-là la difficulté était d'**entrer dans le système** scolaire et de s'y maintenir le plus longtemps possible...
- Aujourd'hui la difficulté est de **négoier les transitions** (maternelle/élémentaire, école/collège, collège/lycée, lycée/supérieur ou professionnel)
 - Anticipation institutionnelle
 - Accompagnement renforcé
 - Prévision de « plans B »
- Une nouvelle difficulté apparaît : **l'accès à l'emploi et au développement professionnel**

Conclusion : la vie autonome comme auto-entreprise

- Études
- Stages
- Logement
- Citoyenneté
- Transport
- Aide à domicile
- Loisirs
- Vie sociale
- Accès aux soins
- Vie affective et sexuelle
- Etc.

Se débrouiller
dans cette complexité
« normale » exige
des personnes en
situation de handicap
des compétences et
une énergie
exceptionnelles...

www.inshea.fr